

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 147

NANOTECHNOLOGIES



QUAND LE DÉBAT PUBLIC SERT D'ALIBI AU FAIT ACCOMPLI...

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Copenhague : quelles cibles, quels résultats ?	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
TRIBUNES	Tartufferie climatique	6
	Dette écologique et dette financière	7
VIE ASSOCIATIVE	La SEPANSO a eu 40 ans	8
ZOOM SUR...	Non aux nanotechnologies	9
JURIDIQUE	Le tireur de Cannelle	12
TOURISME	Tourisme en Dordogne	14
PROTECTION - DÉCOUVERTE	Biodiversité forestière	16
RÉSERVES NATURELLES	Marais de Bruges : Cistude d'Europe	17
	Etang de la Mazière : d'étranges voyageurs sans bagages . .	17
	Banc d'Arguin : passages de flambeau	18
	Etang de Cousseau : grand jeu des écosystèmes	18
BALADES NATURE	Suivez le guide	19
COLONNE DES INTERNAUTES	L'environnement en Aquitaine à travers...	20

Prix du numéro : 5 €

Décembre 2009

En couverture (et pages 9 - 10) :

Nous remercions chaleureusement Yves BARROS d'avoir accepté de mettre son talent à notre service. Sa spécialité : le dessin humoristique "en direct" lors de conférences, colloques, réunions, où ses dessins sont projetés pendant la manifestation. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter son site Internet : <http://barrosendirect.free.fr/>.



Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Copenhague

Quelles cibles, quels résultats ?

Au moment où vous recevrez ce Sud-Ouest Nature, la Conférence de Copenhague, qui se tiendra dans cette ville du 7 au 18 décembre, sera terminée. Avec quels résultats ? Tel est le problème. Cette page vise à vous rappeler les enjeux de Copenhague, afin de vous aider à vous faire une opinion sur son bilan. Pour le moins, on ne pourra pas dire que les plus hauts responsables de la planète n'aient pas été alertés sur le caractère essentiel de cette négociation.

Copenhague est supposée mettre en place le traité qui doit prendre le relais de ce qu'on a appelé le "Protocole de Kyoto". Celui-ci partait du constat effectué par un pool de 2500 scientifiques spécialistes du climat, qui avaient tiré la sonnette d'alarme à propos du dérèglement constaté du climat de la planète bleue. Il y a eu certes quelques contestataires de ce constat, qui ont ainsi essayé de se faire un nom en niant les faits - genre Allègre. Mais les faits sont là. Année après année depuis 1997, le GIEC (Groupe International des Experts Climatiques) a accentué, précisé, chiffré son diagnostic. Un diagnostic qui interpelle les responsables politiques, qui interroge les prévisionnistes des politiques publiques, qui exige des propositions de réponses et d'actions des diplomates. Le Secrétaire Général de l'ONU, Ban-Ki-Moon, rappelait en 2008 que "nous sommes au bord d'une catastrophe si nous n'agissons pas".

Peu à peu, s'est construite une sorte de programmation idéale, qui aligne les exigences que l'on est en droit de formuler si l'on veut que les décisions qui seront prises à Copenhague mettent en route un frein réel à la dégradation accélérée du climat. Il n'est plus guère besoin de rappeler - tout le monde a vu les films d'Al Gore, de Yann Artus-Bertrand et de Nicolas Hulot, les séquences télévisées impressionnantes de la banquise arctique en voie de disparition, et les écroulements spectaculaires des icebergs groenlandais ou antarctiques - l'accroissement des signes inquiétants du dérèglement climatique.

Quelles sont les cibles les plus importantes pour Copenhague ?

- D'abord, réussir à mettre en place des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui soient plus efficaces que Kyoto. Cela relève de la volonté politique, mais aussi de la réactivité des agents économiques, des entreprises, de l'Etat, des citoyens. Et cela passe par une révolution de nos modes de vie. "Décarboner" l'économie, ce sera plus que la "taxe carbone" ou qu'un marché des "quotas de GES" qui a déjà montré ses limites - la crise économique récente ayant pesé aussi dans le mauvais sens. Le premier problème sera de savoir si les cibles désignées sont contraignantes ou pas. Si Copenhague n'affiche pas des buts contraignants, on sait que les cibles auront d'autant moins de chances d'être atteintes.
- C'est ce qui a conduit nombre de juristes, d'économistes, d'ONG bien sûr, à multiplier les appels aux politiques, les articles importants, les données chiffrées comparatives, etc.
- Ensuite, prendre en compte le fait que les pays pauvres, ou même émergents, auront d'énormes efforts à fournir pour suivre les décisions. Il faudra donc les aider. Les pays riches, industrialisés, comme les nôtres, ont à cet égard un devoir d'aide. Des aides à chiffrer, qui conditionneront l'accord des pauvres à s'impliquer.

Enfin, il faudra mettre noir sur blanc les mécanismes de contrôle et de fonctionnement de ce nouveau traité. Mécanismes sans lesquels le traité sera rapidement contesté, donc inefficace. Or tout cela est désormais une question de survie pour la planète. On dit bien : de survie.

A suivre...

Pierre Delacroix
Président d'Honneur de la SEPANSO

DOCUMENTATION

La Fédération SEPANSO dispose dans ses locaux de la rue de Tausia (Bordeaux) d'un fonds documentaire comptant désormais près de 2000 références.

Ces ouvrages (livres, guides, rapports...), complétés de quelques articles spécialisés (dont bien sûr ceux de SON), portent principalement sur les thématiques "nature" (gestion milieux, espèces faune et flore, biodiversité) et "éducation à l'environnement". Mais ce travail se poursuit, grâce à l'aide bénévole d'une ancienne documentaliste, avec d'autres thématiques : agriculture, énergie, eau, déchets... Bien qu'incomplet donc, ce fonds documentaire peut utilement être mis à la disposition de ceux qui le souhaitent (en consultation uniquement mais avec possibilité de photocopies).

Contactez Françoise Couloudou
par email : f.couloudou@libertysurf.fr
ou à la SEPANSO : 05.56.91.33.65
(les jeudis après-midis)

PS : Les dons de serres-livres sont les bienvenus !

Congrès Apimondia et les abeilles

Septembre 2009

Le congrès Apimondia à Montpellier s'est clos le 20 septembre et l'inquiétude est grande : les abeilles sont en danger de disparition avec une mortalité de 30 à 40 % des effectifs alors que 80 % des espèces végétales dépendent directement de la pollinisation par les insectes. Pour de nombreux scientifiques, les causes sont multifactorielles : dégradation de la biodiversité d'où carences alimentaires, utilisation d'abeilles hyper-productrices plus fragiles, rôle des pesticides. Notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE) demande de passer à l'action en réduisant les



10.000 manifestants à Colmar

© Tous droits réservés

Nous retiendrons...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois.

pratiques défavorables à la biodiversité (monoculture, désherbage, disparition des haies), de mettre en application le plan Ecophyto 2018 afin de restreindre l'usage des pesticides, et en particulier de retirer ceux reconnus dangereux tels que le Cruiser FC

✓ Signez la pétition pour l'interdiction de l'insecticide Cruiser et la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 : www.fne.asso.fr/actualites/petitions.html

Fessenheim, centrale fossile

Octobre 2009

A l'initiative du Réseau Sortir du Nucléaire, plus de 10.000 manifestants se sont rassemblés à Colmar le 3 octobre pour demander, à l'occasion de sa troisième visite décennale, la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), la plus vieille (en fonctionnement depuis 32 ans) et l'une des plus dangereuses de France. Selon les chiffres de l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire), le nombre d'in-

cidents sur le site est en nette augmentation : 200 ont eu lieu au cours des huit dernières années, sur les 300 recensés depuis 1989. Alors que la centrale enregistrait moins de 10 incidents par an jusque dans les années 2000, 20 ont eu lieu en 2004. Et 48 en 2007, soit quatre fois plus que dans les autres centrales françaises ! Pour EDF, ces chiffres s'expliqueraient par des contrôles plus pointus, qui prennent en compte des événements non identifiables auparavant. Sauf que, sur les autres sites, qui subissent donc les mêmes contrôles, le bilan ne confirme pas cette tendance : pour l'année 2006 par exemple, la moyenne d'incidents s'élève à 11, quand la seule centrale de Fessenheim en accuse 46 ! KE

Téléphonie mobile et principe de précaution

Octobre 2009

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) vient de publier un rapport démontrant l'existence d'une incertitude radicale quant aux effets sur la santé des radiofréquences. France Nature Environnement préconise :

- de mieux évaluer la réalité de l'exposition des personnes et de développer une recherche française indépendante en mettant en place une redevance à la charge des opérateurs, et ce dès 2010, et de regrouper les agences sanitaires AFSSA et AFSSET,
- la mise en œuvre de solutions techniques pour diminuer l'exposition de la population en gé-

néral avec une priorité sur les téléphones mobiles afin qu'ils aient un débit d'absorption spécifique (DAS) le plus faible possible et que ces données soient accessibles aux consommateurs lors de l'acte d'achat,

- d'agir par rapport aux antennes en établissant un "plan de surveillance" ainsi qu'une cartographie des zones présentant les intensités les plus fortes. FC

Parking solaire géant à Bordeaux

Octobre 2009

La SEPANSO en a rêvé (cf. SON n° 144), Bordeaux l'a fait. L'immense parking bituminé du Parc des expositions de Bordeaux-Lac, d'une vingtaine d'hectares, devrait être recouvert, d'ici fin 2010, de panneaux photovoltaïques. Quelle lumineuse idée, par rapport à l'absurdité des projets de fermes solaires, où l'on détruit sans vergogne forêts et nature en raison de subventions abusives. Ce projet devrait permettre de produire, selon ses promoteurs, l'équivalent de la consommation annuelle de 5700 foyers, ou plus de 50 % de celle de l'éclairage public. Petit détail : les panneaux photovoltaïques ne fonctionnent pas la nuit. Pourquoi ne pas utiliser l'énergie électrique produite pour alimenter les batteries des véhicules électriques garés sous les panneaux ? DD

Algue verte : réel problème de santé publique

Octobre 2009

La mort d'un cheval et l'évanouissement de son cavalier dans les Côtes-d'Armor, puis le décès suspect d'un ouvrier venant de manipuler des caisses d'algues en décomposition sans doute dû, là encore, aux émanations d'hydrogène sulfuré, ont fait "déborder la mer". En 2008, 4100 hectares ont été recouverts d'algues contre 2900 en 2007, d'après le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA). 2009 devrait se solder comme une année aussi sinis-

trée que 2008. Depuis plus de trente ans, associations et élus se désolent de l'envahissement des côtes par des algues venues de la mer, déposées par les marées. Cette prolifération est due aux énormes quantités de nitrates déversées dans la mer et provenant de l'agriculture (à cause des engrais) et de l'élevage (à cause du lisier). Alors que le Grenelle de l'environnement préconisait déjà une réduction de 40 % des intrants organiques, aucun plan n'était proposé par le Ministère. Face à ce véritable problème de santé publique, le gouvernement a misé sur des actions ponctuelles au détriment d'une approche préventive. FC

Visons d'Amérique contre Visons d'Europe

Octobre 2009

Alors que 3000 Visons d'Amérique, issus d'un élevage de Saint-Cybranet en Dordogne, ont été intentionnellement et stupidement libérés, la question se pose plus que jamais de l'avenir du Vison d'Europe. La capture des visons échappés de leurs cages a mobilisé gendarmes et agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et, tandis qu'ils font des dégâts dans les poulaillers, leur évasion est une perte sèche pour l'éleveur. Plusieurs centaines sont encore dans la nature et c'est sans doute l'impact sur la biodiversité des zones humides qui est le plus important. Cette espèce élevée pour sa fourrure est invasive au même titre que l'Ecrevisse de Louisiane ou la Tortue de Floride et elle est en concurrence avec le Vison d'Europe dont elle occupe la même niche écologique. Il ne reste actuellement qu'une centaine de Visons d'Europe dispersés dans le Sud-



BREVES

SOUSCRIPTION

Scientifique, croyant, idéaliste, au service de la nature, l'ingénieur agronome André Henri LOUIS (1901-1970) consacra son existence à œuvrer pour la préservation de notre environnement malgré le conflit éthique de ses responsabilités au Ministère de l'Agriculture. André LOUIS réalisa une œuvre écologique soucieuse de pérenniser l'harmonieuse existence de l'Homme et de la Nature dans le cadre d'une Création respectée et honorée.

Co-fondateur de Nature & Progrès en 1964, André LOUIS avait, entre autres, initié à Bordeaux l'Association française de zoologie, avant d'être l'un des membres fondateurs de la SEPANSO (1969). Il fut également un conseiller et auteur avec, notamment, son "Nouveau traité d'arboriculture fruitière". Comme tout idéaliste ardent, cet expert agronome ne dissociait pas son militantisme scientifique et chrétien de l'engagement pédagogique : il enseigna longtemps au Lycée agricole de Bordeaux-Blanquefort.

Répondant à un vide historiographique et pour une reconnaissance historique méritée, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de sa mort, une biographie de cet écologiste atypique et pionnier est actuellement entreprise. Afin de lui donner un aboutissement positif, une souscription libre est lancée. La SEPANSO invite ses membres à s'y associer.

Humaniste, "Citoyen du monde" et "Ami de la terre", tel fut André LOUIS.

S'adresser à :
Madame F. BESSET-LOUIS
228 rue Naujac
33000 BORDEAUX
f.besset@free.fr

NUCLÉAIRE

Déchets radioactifs

Une bonne partie de l'année 2009 a vu se développer dans l'Est de la France une belle polémique sur la proposition de l'ANDRA d'y implanter un nouveau stockage de déchets radioactifs Faible Activité - Vie Longue (FA VL). La question pose en effet problème. La presse ne titrait-elle pas sur le sujet : "L'Est, poubelle nucléaire de la France" ? (Le Monde, 27 août 2008). Cela a soulevé en tout cas dans la région une belle polémique ! Lettres au Préfet, lettre au Président de la République, manifs, débats, contestations, démissions d'élus locaux, et on en passe... Il est vrai qu'avec Bure, Soulaïnes, et autres lieux consacrés, on comprend que l'on s'interroge là-bas sur les vrais choix : "Route du Champagne" ou "Route des déchets nucléaires" ?!

Incidents

Entre la multiplication des incidents à la centrale du Tricastin, et les surprises de l'Atelier Technique du Plutonium à Cadarache, on ne sait plus comment choisir. Le plus préoccupant est certainement la découverte, dans les recoins (boîtes à gants surtout) de l'Atelier Technique du Plutonium (CEA, Cadarache), de quelques kilos, pour finir à... 39 kilos de plutonium, sortis de nulle part (!), et inexistantes sur la comptabilité du CEA. Rappelons qu'il suffit de quelques kilos pour faire une bombe ! L'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) n'a pas apprécié, a classé cela au niveau 2, et a suspendu les travaux jusqu'à nouvel ordre.

Il est vrai que tout cela est mal tombé, puisqu'à la même date ou presque, ARTE sortait son documentaire titré "Déchets, le cauchemar du nucléaire" (de Guéret et Noualhat) qui a fait grincer bien des dents au sein du "lobby"... entre autres parce que les auteurs y révélaient le stockage de déchets radioactifs français... en Sibérie. Un mauvais point d'image pour l'omniprésent "écologiste-populaire"...

Tant qu'on y est pour la transparence, rappelons aussi que "sur ordre d'EDF" (AFP), une officine barbouzarde a espionné l'ex-directeur de Greenpeace pour le compte d'EDF, avant d'avoir le nez fourré dans sa m... La transparence (comme la loi du même nom), c'est bien, mais appliquée à qui ?

Tchernobyl (encore...)

Malheureusement, l'été 2008 a révélé (20 septembre 2009) que les enfants irradiés de Tchernobyl venaient d'être placés sous surveillance cardio-vasculaire. Le césium fait mauvais ménage avec la santé. Et avec la politique, puisque du fait des visas biométriques et des nouvelles conventions, les enfants malades de Tchernobyl, qu'une association française recevait jusque là chaque été pour leur redonner du tonus, se heurtent désormais à des restrictions qui reviennent à stopper la chose. Bonjour France, terre d'asile et d'identité nationale...

PDx

Ouest de la France et le Nord de l'Espagne (Pays Basque, Navarre, Catalogne). Tandis qu'en mars dernier, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a validé la mise en œuvre des trois priorités du plan Vison d'Europe 2007-2011 (élevage et réintroduction, lutte contre le Vison d'Amérique, sensibilisation des maîtres d'ouvrages pour l'aménagement des infrastructures néfastes au vison), c'est un mauvais coup porté à la survie de cette espèce dont on craint plus que jamais la disparition pure et simple ou l'hybridation avec ses cousins d'Amérique. Cela pose sérieusement le problème de la cohabitation entre espèces protégées et espèces ou races d'élevage, qu'elles soient animales ou végétales. CG

Monsanto définitivement condamné pour "publicité mensongère"

Octobre 2009

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Monsanto, rendant définitive sa condamnation à 15.000 euros d'amende pour "publicité mensongère". En effet, la firme a toujours présenté le Round Up, son herbicide-phare, comme "biodégradable" et laissant "le sol propre", alors que son composant principal, le glyphosate, est classé depuis 1991 "dangereux pour l'environnement" par les autorités européennes. SBr

Débat sur le fret ferroviaire à Bordeaux

Décembre 2009

Le jeudi 16 décembre, invitée par la CGT Cheminots, la SEPANSO a participé à Bordeaux, en présence de cheminots et d'élus, à un débat traitant du fret ferroviaire. La démarche visait à interpellier les pouvoirs publics et la direction de la SNCF sur la politique du fret ferroviaire et en particulier à faire la lumière sur les dernières annonces du gouvernement qui, au moment où tout le monde s'accorde à demander plus de report modal, s'accompagne de l'abandon de 60 % de la technique dite du wagon isolé, technique directement concurrente de la route et qui représente actuellement 35 % des marchandises transportées par la SNCF. PB

Plan Régional Santé Environnement
Décembre 2009

A la suite des tables rondes du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement s'est engagé à réaliser un second Plan National Santé Environnement qui est décliné au niveau régional par une seconde version du PRSE (Plan Régional Santé Environnement). Sous l'égide du Préfet de région, le comité de pilotage du GRSE (Groupe Régional Santé Environnement) travaille depuis le 1^{er} avril 2009 à l'élaboration du second plan qui doit être validé en juin 2010. L'architecture du plan est structurée en onze ateliers thématiques : air extérieur ; information et communication ; recherche, expertises et risques émergents ; eau ; transport ; alimen-

tation ; expositions professionnelles ; expositions sonores ; pesticides ; habitat et air intérieur ; points noirs environnementaux. La SEPANSO s'est impliquée à un rythme soutenu aux 26 réunions d'ateliers qui se sont déroulées à Bordeaux de juillet à décembre 2009. En parallèle, au mois de novembre, onze réunions départementales ont permis de restituer les travaux engagés par les membres des ateliers aux acteurs locaux des cinq départements d'Aquitaine (CODERST, services départementaux, collectivités, associations, tissu économique). La SEPANSO, force de propositions, a maintenu le cap des participations et soutenu le débat avec grand intérêt à toutes les réunions départementales. N'oublions pas que notre légitimité au PRSE 2 correspond à un parcours de quarante ans d'expériences en santé et en environnement de la SEPANSO. NCS

✓ Consultation du site PRSE : <http://prse.aquitaine.free.fr>

2010, année de la biodiversité

Janvier 2010

L'Organisation des Nations-Unies a déclaré que l'année 2010 serait l'année de la biodiversité. Le Secrétariat de la Convention Biodiversité soutiendra diverses manifestations qui seront organisées dans le monde entier. Les organisateurs pourront bénéficier du logo sous certaines conditions. Les concepteurs de ce logo ont voulu faire passer un message simple : la découverte de la biodiversité, qui revêt des formes multiples dans les divers milieux, nous permet de mieux comprendre ce que nous sommes. La biodiversité reflète notre appétit de culture ("connais-toi toi-même"). Guettez ce logo si vous voulez échanger à propos de la biodiversité. GC ■



Année Internationale de la Diversité Biologique

Positionnement sur le vote du SDAGE

(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

◆ Les membres des associations de protection de la nature et de l'environnement attendaient beaucoup de ce SDAGE.

Une partie de nos propositions qui allaient dans le sens du Grenelle et certaines propositions de Cap'Eau ont pu être partiellement acceptées. Nous avons cru que la gravité des enjeux environnementaux, le retard patent de notre bassin, les décisions du Grenelle, les exigences de résultat de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) européenne permettraient, sous une nouvelle présidence, une véritable rupture. Hélas, nous sommes déçus.

◆ Certaines avancées sont à mettre à notre actif :

- Les "besoins intrinsèques des milieux aquatiques" sont reconnus.
- La disposition D3 évoque l'agriculture biologique pour les aires d'alimentation de captages.
- Le danger des nanoparticules est bien noté.
- La disposition A46 invite à moduler les aides en faveur des bons élèves : c'est la moindre des choses dans un SDAGE qui, en réalité, n'applique pas véritablement le PPP (principe pollueur-payeur).

◆ Les points négatifs l'emportent :

- La disposition E5 est pour nous un effet d'annonce : pour les économies d'eau, rien de précis, de concret mais... des études ; pour construire des barrages, il y a des ressources financières.
- Les PIG (Programmes d'Intérêt Général) : ils sont une dérogation prévue certes par la DCE. En réalité, ces projets ne sont pas exceptionnels mais vont banaliser des pratiques trop anciennes.
- La préservation des milieux est d'avance limitée par la clause de conditionnalité de la DCE qui allègue sa formule "sauf coût disproportionné".
- Le PPP a été vidé de sa substance. En effet, la formulation a été changée après arbitrage de la Commission planification du 20 octobre 2009. Et ces modifications ne correspondent à aucune demande des membres présents.
- Le SDAGE, dans sa présentation graphique, procède par effet d'annonce : les encadrés sur fond bleu semblent volontaristes ; mais les mesures, elles, restent trop vagues pour nous. Par exemple l'encadré sur l'agriculture biologique est informatif mais non contraignant.
- Les campagnes de sensibilisation, d'aimable pédagogie en direction de certaines corporations sont sans efficacité : progression des zones nitrates et des zones phytosanitaires.

Conclusion

En 2007, nous avons fait un vote d'abstention positive. Aujourd'hui, nous ne pouvons approuver ce SDAGE. Le SDAGE a pour vocation de mettre en place des mesures juridiques adaptées aux spécificités du bassin. Rien ne nous interdit de mettre en place des mesures particulières, régionales, du moment qu'elles ne sont pas contraires aux lois nationales mais qu'elles les complètent.

Nous prenons date : les moyens juridiques sont insuffisants pour atteindre le bon état qui est exigé par la DCE.

Aussi, malgré certains efforts de l'établissement public qu'est notre Agence de l'Eau, nous constatons les blocages corporatistes de nos collègues, contraires à l'intérêt général.

Aussi, c'est avec regret que nous voterons non au SDAGE.

Intervention de Michel RODES, représentant des associations de protection de la nature et de l'environnement du bassin Adour-Garonne, au cours du Comité de Bassin du 16 novembre 2009

Paru dans *Le Monde*
du 12 septembre 2009

Tout le monde est d'accord : il faut réduire notre empreinte écologique, diminuer notre bilan carbone... Pourtant, les grands chantiers destructeurs et pollueurs, recettes du passé censées doper la croissance économique, se poursuivent, en Aquitaine comme ailleurs. On parle alors de "développement durable", on y ajoute une touche de "compensation carbone" et le tour est joué...

Tartufferie climatique

Par Hervé Kempf

Cette chronique est dédiée à Molière, et à son immortel Tartuffe. Communiqué du président de la région Aquitaine, Alain Rousset : *"En plein débat sur la taxe carbone et à trois mois du Sommet mondial sur le climat qui se tiendra à Copenhague, l'heure est plus que jamais à la responsabilité politique et citoyenne."* Mmmh, c'est beau comme l'Antique. La missive continue : *"C'est pourquoi Alain Rousset a décidé de créer un "fonds carbone" pour financer en région Aquitaine des projets permettant de "séquestrer" le carbone."* But : compenser les émissions liées au chantier de l'autoroute A65, qui doit relier Pau à Langon. Pour un million de tonnes de gaz carbonique générées par le chantier lancé fin 2008, on financera des actions, par exemple la plantation d'arbres, supposés absorber une masse équivalente de CO₂.

Ca sonne écolo, ça brille écolo, c'est plus vert que vert... Sauf que c'est une hypocrisie de la plus belle espèce.

L'autoroute A65 est en effet un projet d'infrastructure des plus contestés et contestables, imposé après le Grenelle de l'environnement sous la pression assidue de M. Rousset, entre autres. Sa réalisation va détruire des zones naturelles classées, fragmenter l'écosystème landais, et susciter un surcroît de trafic routier (*Le Monde* du 12 avril 2008). La décision de lancer l'A65 a été finalisée en 2008, après le Pacte écologique de Nicolas Hulot, le Grenelle de l'environnement, et une tornade de déclarations la main sur le

cœur en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Détail crucial. Alors que le trafic actuel entre Pau et Langon est de l'ordre de 7500 véhicules par jour, l'autoroute ne sera rentable, estime le concessionnaire, l'entreprise A'lienor, que s'il atteint 14500 véhicules par jour en 2020 : autrement dit, tous les efforts seront faits pour presque doubler la circulation automobile - ce qui ne peut qu'augmenter la quantité de gaz à effet de serre.

Est-ce qu'il est prévu de "compenser" cette augmentation inévitable ? Que nenni. On ne parle que des "émissions du chantier".

Mais compenser, même, ne suffirait pas. La plupart des pays occidentaux - dont la France, dans sa loi sur l'énergie de 2005 - ont pris l'engagement de réduire leurs émissions de 80 % d'ici à 2050. Cela représente une diminution de l'ordre de 3 % par an. Il s'agit bien, non pas de stabiliser les émissions, mais de les réduire drastiquement et régulièrement. On attend avec intérêt la démonstration que l'A65 aidera à atteindre cet objectif en Aquitaine.

Tiens ! Un autre communiqué. *"Nantes Métropole prépare activement le Sommet de Copenhague sur le climat sous l'impulsion de son président, Jean-Marc Ayrault."* Ayrault, Ayrault ? Ce n'est pas le monsieur qui veut construire un aéroport au nord de Nantes ?

Merci, MM. Rousset et Ayrault, l'avenir de la planète est en de bonnes mains. ■

FAUSSE BONNE SOLUTION MAIS VRAI

Hâtivement barbouillés en vert Grenelle, les GPSO (Grands Projets du Sud-Ouest) sont la déclinaison ferroviaire d'un développement sans limites des infrastructures et de la mobilité, aux antipodes de l'esprit Copenhague. Ces chantiers pharaoniques, cadeau providentiel pour le BTP, au coût démesuré et aux conséquences terribles pour les territoires impactés, viendraient additionner leurs effets à ceux de l'A65, de l'élargissement de l'A63, ou encore du projet d'autoroute Pau-Oloron qui ressort aujourd'hui des cartons, malgré les promesses...

Non seulement les deux lignes nouvelles à grande vitesse du GPSO, LGV de Bordeaux vers Toulouse et de Bordeaux vers l'Espagne, seraient hautement destructrices de l'environnement, mais encore leur construction et leur exploitation seraient bien plus émettrices de gaz à effet de serre que ne le seraient, pour un service comparable, la modernisation et l'usage des voies existantes ; ceci sans offrir d'avantages détermi-



Manif à Langon

Simon CHARBONNEAU,
SEPANSO Dordogne

Dettes écologiques...

... et dette financière

UTION ECOLOGIQUE CHANTIER

nants en terme de report modal de la route vers le rail.

Bien loin du projet écologique et vertueux qu'il prétend être, ce projet tire également son illégitimité de l'avis majoritaire exprimé lors des débats publics par les citoyens, élus de terrain et associations qui souhaitent la modernisation de l'existant plutôt que la création de nouvelles trouées dans les paysages au mépris de la forêt, des milieux naturels et des terres agricoles.

Face à l'autisme de RFF, les manifestations de rejet se multiplient. Plus de 10.000 personnes étaient réunies à Bayonne le 17 octobre pour refuser les lignes nouvelles et demander l'utilisation des voies existantes mises aux normes, et près de 3.000 défilaient aussi à Langon le 28 novembre. La SEPANSO s'associe à ces protestations. Elle sera présente à Hendaye le 23 janvier (lire au dos du n°).

PhB



Photo : Karine EYSNER

A lors que se déroule le sommet de Copenhague relatif aux moyens de faire face à la crise climatique, la faillite de Dubaï nous rappelle que, contrairement aux annonces optimistes, la crise financière de 2008-2009 n'est pas encore derrière nous. Pourquoi donc faire le lien entre ces deux événements qui apparemment n'ont rien à voir l'un avec l'autre ? Parce qu'il s'agit là d'un seul et même signal dramatique avertissant l'humanité que les fameuses limites de la croissance, qu'elles soient financières ou écologiques, ont été franchies. Le chantier d'urbanisme pharaonique de l'Emirat de Dubaï, avec sa tour inachevée de un kilomètre de haut et son empreinte écologique complètement démente, illustre parfaitement l'exemple d'une société disposant de moyens techniques monstrueux qui lui ont fait complètement perdre la boule. L'idéologie de la croissance, dont les courbes exponentielles montent aussi haut que la tour de Dubaï, a littéralement cannibalisé les esprits éclairés de notre oligarchie depuis la seconde guerre mondiale. Comme le disait Jacques Ellul dans ses écrits, il y a déjà une cinquantaine d'années, décidément, l'homme n'est pas à la mesure des moyens techniques dont il s'est doté.

Or, aujourd'hui, se sont multipliés les voyants rouges nous avertissant des conséquences catastrophiques de notre démesure : il s'agit là d'un tournant historique majeur qui n'a pas encore été enregistré par nos élites. Car notre fuite en avant dans la logique perverse de la croissance technologique a pour conséquence d'alourdir notre dette écologique envers les générations à venir, dette qui va de pair avec la dette financière. En effet, comme le montre le cas de Dubaï et chez nous plus modestement, avec le futur chantier des LGV, cette logique repose sur le choix d'investissements gigantesques

qui ne peuvent être financés qu'en empruntant de l'argent que l'on espère rembourser par le retour sur investissement. Or, les événements actuels nous ont démontré que les créanciers, pour survivre, étaient eux-mêmes obligés de s'endetter ! Autrement dit, il s'agit là du système extrêmement fragile fondé sur l'édification d'une pyramide de dettes dont la stabilité ne tient qu'à la confiance collective dans sa pérennité. Comme si pour garder l'équilibre, il fallait que nous pédalions toujours plus vite dans le sens de la pente ! Qu'une défaillance intervienne quelque part, et tout ce système d'argent virtuel s'effondre, comme l'a montré l'affaire des subprimes aux Etats-Unis. La vérité est que le déferlement technologique actuel est en train de se heurter à des limites économiques incontournables ! Quant aux limites sociales, n'en parlons pas tant elles sont devenues aujourd'hui tellement évidentes car, contrairement aux idées reçues, la croissance détruit davantage d'emplois qu'elle n'en crée et cela déjà depuis pas mal de temps !

Le résultat est que nous sommes aujourd'hui à la veille d'un effondrement global de l'économie mondiale minée par un processus cancéreux que l'homme n'a pas été capable de stopper. Incapables de rembourser cette dette conjointe provoquée par la folie humaine, nos sociétés vont se retrouver complètement désemparées, face à des situations de chaos indescriptibles dont il ne sortira que de la violence collective, mais qui aura au moins l'avantage de faire chuter drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. Voilà où nous mène l'aveuglement d'au moins deux générations qui, persuadées de la pérennité du système, n'ont été capables de rien anticiper.

C'est ainsi que, comme disait Jean de La Fontaine: elle [la cigale] se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue. ■

Pierre DAVANT,
Président de la Fédération SEPANSO

Photo : Colette GOUANELLE



Une conférence-débat sur le climat

A quelques semaines du sommet de Copenhague, nous avons convié Hervé Le Treut, climatologue d'origine bordelaise, membre du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), pour une conférence-débat qui fut l'occasion d'aborder avec un public venu nombreux, et en présence de nombreuses personnalités, les implications du dérèglement climatique. Nous tenons à le remercier ici très vivement de nous avoir consacré cette soirée, ainsi que Joël Aubert, journaliste (www.aqui.fr), qui animait le débat.

Des visites sur les Réserves Naturelles

Parce que la connaissance du patrimoine naturel est une des conditions de sa protection, les Réserves Naturelles accueillent chaque année plusieurs milliers de personnes en visites guidées, avec notamment un public scolaire toujours plus nombreux. A l'occasion des 40 ans de l'as-

La SEPANSO a eu 40 ans

Merci à vous tous !

Le dernier numéro de Sud-Ouest Nature était entièrement consacré aux 40 ans de l'association. A cette occasion, vous avez été nombreux à participer aux rencontres organisées durant le mois de septembre 2009 pour marquer l'évènement.

sociation, elles avaient tenu à rappeler ce rôle fondamental de sensibilisation à la biodiversité et d'éducation à l'environnement qu'elles assurent au quotidien, en proposant des visites gratuites ouvertes à tous.

Une grande rencontre avec les adhérents

Parce que la force d'une association réside dans l'investissement bénévole de ses militants et le soutien de ses adhérents, nous avons organisé une journée d'échanges chez Jean-Denis Dubois, éleveur bio de bovins(*) sur la Réserve Naturelle des marais de Bruges. Une occasion de réunir les personnes engagées à nos côtés pour la protection de l'environnement, depuis 40 ans ou depuis moins longtemps, dans une ambiance conviviale et détendue.

Nous remercions, pour leur aide à la réussite de cette journée, Jean-Denis Dubois qui nous a si aimablement accueillis, ainsi que Benard Seurot, maire de Bruges, qui malgré un agenda très contraint nous a fait l'amitié de se joindre à nous pour le repas, et grâce à qui nous avons pu manger sur des tables et des chaises...

Une centaine de personnes, venues des cinq départements d'Aquitaine, ont ainsi pu se retrouver, parfois se rencontrer, et oeuvrer à la pérennité de l'esprit associatif qui nous anime. Merci à eux.

Merci encore à Benoît Lafosse, auteur de cette magnifique photo du Banc d'Arguin qui, durant quelques jours en octobre 2004, avait pris la forme d'un cœur, et qui a symbolisé l'action bénévole menée depuis 40 ans par les associations regroupées au sein de la Fédération SEPANSO sur tous les documents édités à cette occasion. Si vous ne l'avez pas eu, n'hésitez pas à demander un marque-page, il en reste quelques exemplaires...

Merci enfin pour leur soutien financier à la DI-REN, au Conseil Régional d'Aquitaine, au Conseil Général de la Gironde, à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à l'ADEME. ■

(*) Vente de viande à la ferme :
05.56.35.40.90 - jpdubois@infonie.fr



Non aux nanotechnologies

*sans application préalable
du principe de précaution*

Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur

La complexité du développement des nanotechnologies est telle qu'elles posent un certain nombre de questions essentielles, au sens fort du terme. On avance ici dans une dimension de l'action humaine qui pose d'énormes problèmes dans son développement éventuel. On est donc en droit de s'interroger sur ce qui, selon nous, est un véritable dévoiement de la procédure de la Loi Barnier, éveillant le soupçon d'une utilisation de cette procédure pour forcer l'acceptabilité sociale de cette voie technique. Nombre d'entre nous ont balancé de ce fait sur l'éventualité d'un boycott du débat public national en cours. Si nous avons choisi d'y participer par le biais d'un cahier d'acteur, que nous reproduisons ici sous la forme d'un article, c'est parce que nous pensons que c'était l'occasion de souligner, de montrer, les très graves dysfonctionnements de la recherche appliquée, en France et plus largement dans l'Union Européenne. Ce travail de la SEPANSO fait appel à deux documents de référence :

- la contribution présentée lors du débat à Bordeaux le 3 novembre, et due à notre membre associatif, le Professeur Simon Charbonneau ⁽¹⁾,
- l'analyse de la question des nanotechnologies vue à l'échelle de l'Union Européenne par le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) titrée "Nanomaterials : health and environment concerns" ⁽²⁾.



Dessin : Yves BARROS

UN FAIT ACCOMPLI INACCEPTABLE

Les nanotechnologies déjà entrées en application

M. P. Brochard, Professeur d'épidémiologie à l'Université de Bordeaux I *"a incité, fort justement et pour le moins, à la prudence. Évoquant les publications scientifiques sur le sujet, il a rappelé que l'impact des nanoparticules sur les cellules semblait d'autant plus important que ces substances et ces matériaux étaient de très petite taille. Autrement dit, plus on se rapproche du nanomètre et plus les nanoparticules peuvent échapper à la vigilance habituelle des cellules macrophages, cellules qui se trouvent dans le système respiratoire et qui sont là d'habitude pour phagocyter, c'est-à-dire englober, ces particules afin de les éliminer. D'où, dans certains cas, un risque potentiel de pénétration de ces nanoparticules jusqu'aux alvéoles pulmonaires, puis jusqu'au sang. A partir de ce moment-là, elles peuvent être diffusées par voie hématogène dans tout l'organisme... Le risque est d'autant plus important lorsque les particules ont une forme allongée, ce qui est, par exemple, le cas des na-*

notubes de carbone, qui font l'objet, en Aquitaine, de gros travaux de recherche et pré-industrialisation..." ⁽³⁾

On retrouve la même préoccupation dans le document de la Commission Prévention-Précaution (2006), mis en ligne sur le site du Débat à la demande du Ministère de l'Ecologie : *"de multiples arguments indiquent l'existence d'une réactivité biologique particulière des nanoparticules en rapport avec leur très petite taille, comparée à celle qui est observée avec des particules de même composition mais de plus grande taille (de l'ordre du micromètre ou plus). Cette réactivité cellulaire et tissulaire peut constituer un danger chez l'homme si celui-ci est exposé par inhalation, ingestion ou passage transcutané, à ces particules."* ⁽⁴⁾

Les travaux anglais très récents, relatifs aux effets des nanoparticules sur l'ADN renforcent nos réticences vis-à-vis de la mise en service des nanomatériaux dans les conditions actuelles ⁽⁵⁾.

On est déjà à ce stade dans une problématique de santé publique et nous déplorons qu'en guise de réponse, tous les orateurs qui ont succédé au Pr. Brochard aient vanté systématiquement les précautions prises avec une belle assurance. Exemple : *"Tout ce qui est vie, faune et flore, repose sur la chi-*

mie du carbone... La chimie du carbone est au centre de notre vie et les nanotubes sont un élément qui vient se rajouter à cela..."⁽⁶⁾ C'est pousser loin la banalisation des dangers de produits déjà en circulation ! Pourtant si on observe le luxe de précautions prises pour protéger les travailleurs de cette industrie - c'est bien - les consommateurs n'ont même pas droit à l'information de base.

Mais au-delà ? On assiste, incrédules, à une répétition des errements déjà observés à d'autres occasions de l'intervention de l'homme, non seulement sur l'homme, mais sur l'immensité de la chaîne vivante, des écosystèmes. Or de l'aveu même d'Arkéma : "Pas de donnée toxicologique ou écotoxicologique fiable, pas de méthode d'évaluation ou de loi spécifique aux nanoparticules..."⁽⁶⁾ Ce que confirme la Contribution du Dr. Mano, Médecin du Travail à Bordeaux : "On peut dire aujourd'hui que les connaissances scientifiques sur les nanoparticules en matière de risques professionnels sont insuffisantes et ne nous permettent pas de prévoir l'impact de ces expositions à long terme tant sur le plan individuel que collectif."⁽⁷⁾

Même si l'on peut imaginer - on s'en occupe, semble-t-il - un contrôle acceptable du dernier stade d'utilisation, celui du déchet, il y a une infinité de possibilités de migrations des nanomatériaux vers l'air, l'eau, les écosystèmes, la mer...

Contrairement à ce qui a été dit lors du débat, le problème des déchets n'est pas réglé, et la solution proposée, l'incinération, n'a jamais résolu aucun problème de déchets. On ne pourra incinérer des nanoparticules que lorsqu'on aura démontré l'innocuité de ce procédé. De plus les plans de traitement de déchets, y compris ceux pour les déchets dangereux (PREDD), ne prévoient pas le traitement des nanoparticules et donc aucune maîtrise de leur éventuelle toxicité et de leur dispersion.

C'est ce que souligne le document du BEE⁽²⁾, à propos des "voies d'exposition pour l'environnement"⁽²⁾ (2, pages 5 & 6). Ce document cite plusieurs exemples, des écrans solaires aux carburants, des cosmétiques aux peintures, et même... au fœtus. Et cela de leur stade de fabrication à celui de leur mise en décharge ou incinération.

Toutes les études et précautions en cours ne tiennent pas compte des migrations possibles, avec une toxicité possible, vers les milieux naturels. Est-il besoin de rappeler les erreurs commises avec le DDT, les pesticides ou les OGM ? Ou celles ignorées délibérément ou sous-estimées avec les effluents dits "normaux" de l'industrie nucléaire ? Sur lesquels quelques chercheurs plus consciencieux commencent à s'interroger...

LE "PRINCIPE DE PRÉCAUTION" N'EST PAS APPLIQUÉ

Cela aussi est inacceptable

Une revue scientifique récente (cf. bibliographie du document BEE) concernant les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité des nanomatériaux soulève des inquiétudes au moins pour trois matériaux : nanotubes de carbone, nanoparticules d'argent et dioxyde de titane.

On a la preuve que les nanotubes de carbone peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine et que les particules d'argent et de dioxyde de titane portent atteinte à l'environnement. Dans ces trois cas, la revue suggère qu'on a besoin d'études complémentaires et, en attendant, **qu'on applique le "principe de précaution"**. Rappelons ce principe qui est l'un des principes fondamentaux de la législation de l'UE : **s'il n'y a pas de données montrant que le produit est sûr, il ne devra pas être autorisé à la vente.**



Dessin : Yves BARROS

La preuve n'est pas bien établie pour le nano-oxyde de zinc. Cependant, il y a des données inquiétantes qui laissent à penser que ce matériau n'est peut-être pas sûr. Nous émettons ainsi des réserves sur les nanotubes de carbone, le nano-argent, le nano-oxyde de zinc et le nano-dioxyde de titane. Ces quatre-là sont les nanomatériaux les plus couramment utilisés, et ce sont donc eux qui présentent les plus grands risques, étant donné qu'ils sont utilisés en quantités importantes dans des biens de consommation que l'on trouve **déjà** en vente actuellement (aliments, vêtements, cosmétiques, peintures, micro-électronique).

Il y a de nombreux autres métaux, oxydes métalliques, structures carbonées et d'autres matériaux que l'on commence à utiliser à l'échelle nanométrique. Malheureusement on sait peu de choses à propos de leurs effets néfastes potentiels pour l'homme ou pour l'environnement. Une évaluation complète des effets de l'exposition aux nanomatériaux nécessite la connaissance des conditions de fabrication, du volume de production, des applications industrielles, des biens consommés, du comportement des consommateurs, de l'utilisation dans l'environnement et de la distribution. Actuellement ce genre d'information n'est disponible pour aucun matériau, ce qui rend virtuellement impossible l'évaluation des niveaux d'exposition⁽²⁾.

Toutefois, par exemple, les nanotubes de carbone multicouches sont devenus récemment un sujet de grande inquiétude, dans la mesure où s'est trouvée confirmée la crainte exprimée par des scientifiques que certains NTC ressemblent aux fibres d'amiante, et risquent de causer des problèmes de santé similaires.

Le nano-dioxyde de titane (TiO₂), lui, a fait l'objet d'un constat comme concentrateur de la pollution par le cadmium, lequel est un toxique puissant. On se souvient de la présence de grandes quantités de cadmium, issues des mines du Massif Central, accumulées dans les sédiments et vases du Lot et de la Garonne, et qui ont conduit à l'interdiction d'exploitation des gisements ostréicoles de la Gironde. On imagine donc facilement les effets de synergie avec les TiO₂, sachant par ailleurs que les effluents de la Gironde peuvent affecter, par le jeu des courants, le bassin ostréicole de Marennes-Oléron (Seudre). Par un effet d'accumulation toxique, ce serait donc là tout un bassin économique qui risquerait d'être affecté. Qui donc s'en inquiète ? Jusqu'à présent, aucune étude ne cible ce genre de problématique environnementale.

LA LOI BARNIER EST DÉVOYÉE

Cela encore est inacceptable.

En soi, le principe d'un Débat Public sur les sujets nouveaux et controversés est positif. Nos associations n'ont pas critiqué à sa naissance la Loi Barnier qui instituait la Commission Nationale du Débat Public, admettant certains aspects positifs de ce nouvel outil. De même que sa transformation en "Autorité Administrative Indépendante" en 2002 - sans se leurrer sur le niveau de son "indépendance". Notre association, ayant déjà participé à divers Débats Publics, a pu faire une analyse lucide et critique de cette institution et porter celle-ci au Séminaire de Lille (2006).

D'après la Loi Barnier, le Débat Public **porte d'abord sur la nécessité ou non de réaliser le "projet"** d'un maître

d'ouvrage. Le présent Débat répond-il à ce principe, alors que l'étude des nanotechnologies date de plusieurs années et que les produits issus de cette industrie sont déjà largement en circulation, sans application aucune du principe de précaution ? A l'évidence - déplorable - **la réponse est non !** Notre association n'a d'ailleurs jamais eu, à travers les Débats Publics auxquels elle a participé, le sentiment que la question était posée.

D'autre part, nous avons pu éprouver une faille majeure de la Loi Barnier, en ce qu'elle n'oblige en aucune façon le maître d'ouvrage à tenir compte de l'expression de l'opinion publique qui s'est exprimée. Nous rejoignons de ce fait les conclusions du Collectif "Pièces & Main d'œuvre", qui considère que la procédure du Débat Public est de fait un outil qui vise, au prétexte d'une "démocratie technique", **à imposer l'acceptabilité des solutions technologiques que le public, le plus souvent, refuse.** Le dit Collectif en a tiré argument pour boycotter le Débat sur les nanotechnologies.

La SEPANSO, après la contribution de Simon Charbonneau, a préféré apporter les raisons de son opposition au développement des nanotechnologies **parce qu'aucune exigence de base pour un saut technique de cette ampleur n'est respectée.** Le fait que le maître d'ouvrage, dans ce cas, soit un groupe de ministères ne change rien au problème.

Notre réponse est donc clairement négative. Ce ne sont pas des promesses d'études trop tard venues, des étiquetages in extremis, ou des propos lénifiants qui seront aptes à résoudre cette question. On est bien là dans le même schéma que celui des OGM, des pesticides, de l'ESB, et autres plaies contemporaines : le désir de réaliser des profits et de gagner une certaine compétition scientifico-économique tue, chez les scientifiques, les industriels et les élus, toute conscience morale sans laquelle, comme chacun sait, il n'y a "point de science", mais "ruine de l'âme" (Rabelais, 1550) ! ■

(1) "Nanotechnologies : une logique de fuite en avant dans une innovation déboussolée", S. Charbonneau.

(2) "Nanomaterials : health and environmental concerns", Bureau Européen de l'Environnement, 2009, version française téléchargeable sur www.sepanso.org.

(3) Verbatim du débat de Bordeaux, 13 novembre 2009.

(4) "Nanotechnologies, nanoparticules : quels dangers, quels risques ?", Comité Prévention Précaution, Ministère de l'Ecologie, 2006.

(5) "Nanoparticles can cause DNA damage across a cellular barrier", Bhabra G., Sood A., Fisher B. & al, Bristol Implant Research Centre, Nature Nanotechnology, novembre 2009.

(6) Stratégie de prévention dans les unités de production de nanoparticules : Daniel Bernard et Patrice Gaillard, www.idc.bem.edu/media-theque/file/CONFERENCES/colloque_sante_travail/11-09-PM/3_nanoparticule/4-BERNARD_GAILLARD.pdf.

(7) "Contribution au débat public nanotechnologies", Dr. Mano, Bordeaux, 17 novembre 2009.

Karine EYSNER,
Fédération SEPANSO

GRAND TÉTRAS

Le Tribunal Administratif de Pau, suite à notre référé, a suspendu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2009 fixant la date de la chasse au Grand Tétras. C'est une grande satisfaction pour notre association qui se bat depuis des années pour obtenir l'interdiction de la chasse d'une espèce particulièrement menacée d'extinction.

Les changements climatiques, la chasse et le braconnage ont favorisé nettement la régression de nombreux noyaux de population. Les infrastructures routières et touristiques en milieu montagnard sont aussi des facteurs contribuant au déclin de l'oiseau. C'est pour ces raisons que l'Espagne protège intégralement l'espèce depuis 1984.

L'Etat français, lui aussi, prépare avec beaucoup de retard un vaste programme de restauration de l'espèce au plan national. Trois de nos départements ont déjà choisi de ne pas autoriser de prélèvement. Dans les Pyrénées-Atlantiques, début mai, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) s'est réunie afin de statuer sur les espèces qui seront chassées ainsi que sur les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse. Aucun débat n'a porté sur l'opportunité de chasser ou non le Grand Tétras en 2009.

Pourtant, l'année dernière déjà, l'ONF (Office National des Forêts) avait remis un document intitulé "Proposition pour la gestion cynégétique du Grand Tétras dans les Pyrénées" au terme duquel il a été exposé avec précision les raisons pour lesquelles il est indispensable de s'opposer à tout prélèvement. Enfin, toujours pour notre département, aucune donnée fiable ne permet d'établir avec certitude la densité de l'espèce et son taux de reproduction pour l'année 2009.

C'est pourquoi, devant la diminution catastrophique de la population de Grand Tétras et la forte incertitude quant au taux de reproduction, il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution. Tant que l'administration persistera dans son erreur, nous poursuivrons nos actions juridiques. Cette décision du TA de Pau ne peut que nous conforter dans cette démarche contentieuse.

SEPANSO Béarn

Le tireur de Cannelle

Jugé responsable de son irresponsabilité

Nous nous rappelons tous avec émotion ce jour de novembre 2004 où Cannelle, dernière ourse de souche pyrénéenne, était abattue au cours d'une battue aux sangliers dans la vallée d'Aspe, alors qu'elle était encore suitée⁽¹⁾. Depuis lors, la défense du tireur René Marquèze invoque pour expliquer son geste le fameux "état de nécessité", tellement pratique pour exonérer de ses responsabilités celui qui tire sur un ours...

Le juge d'instruction avait dans un premier temps retenu ce motif pour prononcer un non-lieu. Mais plusieurs associations, dont la SEPANSO Béarn, avaient fait appel, faisant valoir la succession de négligences et d'imprudences commises par le groupe de chasseurs, la jurisprudence précisant en effet que qui se place de lui-même en "état de nécessité" ne peut invoquer cette disposition pour sa défense.

Malgré un dossier accablant, le Tribunal Correctionnel de Pau choisissait de ne pas suivre le raisonnement et prononçait une relaxe le 21 avril 2008, dégageant ainsi M. Marquèze de toute responsabilité pénale.

Quinze parties civiles ont fait appel de cette décision. Nous regrettons que le Ministère public n'en ait pas fait autant.

Car, comme le relève le récent arrêt de la Cour d'appel en date du 10 septembre 2009, cette dernière, "**saisie du seul appel de la partie civile d'un jugement de relaxe, ne peut prononcer aucune peine contre le prévenu, mais doit rechercher si le fait qui lui est déféré constitue ou non une infraction pénale et décider sur l'action civile**". En d'autres termes, alors qu'elle se trouvait empêchée de prononcer une peine en l'absence d'appel du Ministère public, l'essentiel de sa réflexion a néanmoins porté sur la réalité de "l'état de nécessité", et par là-même sur la caractérisation ou non de l'infraction pénale.

Nous vous livrons ici quelques extraits tirés des "motifs" de l'arrêt :

"René Marquèze, âgé de 61 ans au moment des faits, est un chasseur pyrénéen expérimenté (...) qui connaissait bien évidemment les problèmes environnementaux que pose, depuis de nombreuses années, la préservation d'espèces protégées et notamment de l'ours pyrénéen. Il avait été, en outre, pendant dix ans et encore peu de temps avant les faits, président de l'ACCA d'Urdos et avait, à ce titre, une responsabilité particulière en ce qui concerne l'organisation des battues, notamment, lors des chasses de sangliers ou de chevreuils. Il connaissait (...) parfaitement l'existence, dans le cadre de la protection de l'Ours des Pyrénées, d'une charte (...) qui prévoyait la suspen-

sion de toute battue dans le cas de présence de l'ours.

(...) Gérard Caussimont, président du Fonds d'Intervention Eco-Pastoral (...) avait découvert des traces fraîches de Cannelle (...) en avait informé Monsieur Camarra, coordonnateur du réseau ours brun, qui avait lui-même averti le secrétaire général de la fédération des chasseurs lequel avait avisé le responsable de l'ACCA2 d'Urdos, Bernard Claverie. (...)

Malgré ces avertissements, le groupe des chasseurs (...) s'était retrouvé le 1er novembre 2004 pour la battue au sanglier et au chevreuil et Bernard Claverie avait indiqué à ses compagnons qu'il fallait être prudent car il avait été découvert des traces récentes de l'ourse (...).

Le groupe de chasseurs (...) savait dès le début de la chasse qu'il était susceptible de rencontrer l'ourse Cannelle et son ourson dans le secteur de chasse, mais, malgré cela, les chasseurs avaient décidé de maintenir la battue.

(...) aucun plan de chasse n'avait été préalablement établi et (qu')aucune consigne n'avait été donnée par l'organisateur de la battue pour les angles de direction des tirs et (que) les chasseurs n'étaient pas munis d'avertisseurs sonores permettant d'inter-

rompre ou de suspendre l'action de chasse en cas de danger (...).

(...) alors que Francis Claverie était confronté à deux reprises à l'ourse, René Marquèze avait entendu des coups de feu et des cris (...) Il paraît étonnant qu'à ce moment-là, René Marquèze n'ait pas cherché à se renseigner (...) et qu'il ait continué son action de chasse.

(...) sans attendre ses compagnons et pensant que l'ours s'était éloigné, René Marquèze s'était extrait de l'endroit où il était en parfaite sécurité (...) son attitude après sa première confrontation avec l'ourse et alors qu'il savait qu'il allait être secouru doivent, bien évidemment, être analysées comme un comportement fautif aggravé (...)

Si le danger actuel et imminent ayant nécessité le tir sur Cannelle n'est pas contestable au moment où il a été fait, néanmoins le comportement fautif de Monsieur René Marquèze antérieurement au tir ne lui permet pas d'invoquer le fait justificatif de l'état de nécessité (...).

Nous saluons cet arrêt qui "déclare Monsieur René Marquèze entièrement responsable de la mort de l'ourse Cannelle".

En effet, s'il ne répare en rien le

préjudice causé par la perte de la dernière ourse autochtone des Pyrénées, il lance un signal fort aux chasseurs qui ne peuvent plus prétendre agir de manière inconsidérée.

Nous regrettons que seules des condamnations à des dommages et intérêts aux parties civiles aient pu être prononcées, alors qu'à l'évidence Monsieur Marquèze aurait dû écoper d'une peine. Nous sommes par ailleurs convaincus qu'il ne devrait pas être le seul à payer le prix d'erreurs partagées, y compris par l'Etat qui, au rendu de ce verdict, a plus que jamais de quoi rougir de sa politique à l'égard de l'ours des Pyrénées.

C'est pourquoi nous demandons désormais à l'Etat français, qui a été mis en cause dans ce procès par le prévenu lui-même, de mettre en place enfin les mesures propres à assurer la survie de l'ours. Une interdiction préfectorale de la chasse en battue dans les secteurs où sa présence est avérée aurait permis de sauvegarder la souche pyrénéenne de cette espèce présente dans nos montagnes depuis toujours. ■

(1) Suivie de son petit.

(2) Association Communale de Chasse Agréée.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

FNE intente un recours contre l'ordonnance instaurant un régime d'autorisation simplifiée

Alors qu'elle a exprimé depuis des mois son opposition totale à ce régime intermédiaire ne prévoyant ni enquête publique ni étude d'impact et ayant pour vocation d'appliquer à chaque type d'ICPE ⁽¹⁾ des prescriptions ministérielles standardisées, FNE a introduit devant le Conseil d'Etat un recours contre l'ordonnance du 11 juin 2009 ⁽²⁾. Ce régime dit de "l'enregistrement" a vocation à s'appliquer à une forte proportion d'ICPE soumises actuellement à autorisation préalable et ne fait que complexifier la réglementation ICPE. Au lieu de permettre une prétendue accélération de la relance économique, cette réforme ne constitue qu'une régression majeure de la protection de l'environnement. Ainsi, FNE invoque devant le Conseil d'Etat la méconnaissance de plusieurs directives communautaires (ex : violation de la directive 92/43/CEE dite "Habitats", qui impose d'inclure dans les catégories des installations classées relevant de l'autorisation les activités qui sont susceptibles de porter gravement atteinte à une espèce ou à un habitat d'intérêt communautaire) ainsi que la violation de principes de la Charte de l'environnement comme le principe de prévention, en ne soumettant pas ces installations classées à une évaluation environnementale. FNE envisage également d'attaquer le futur décret portant application de l'ordonnance et devant notamment modifier la nomenclature ICPE.

(1) Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont les installations présentant des risques pour l'environnement (usines, élevages, entrepôts, carrières...).

(2) Ordonnance n° 2009-663 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

Michel ANDRE,
Vice-Président de la
SEPANSO Dordogne

Tourisme en Dordogne

Quel impact environnemental ?

Les nouveaux modes de consommation en matière de tourisme obligent à repenser nos politiques touristiques et à imaginer de nouvelles formules. En effet, le nombre de visiteurs étrangers en France équivaut en permanence à un million d'habitants de plus que la population recensée.

Un touriste consomme et rejette comme un résident. Les aménagements doivent donc nécessairement prendre en compte ces surpeuplements ponctuels.

La fréquentation touristique (par ailleurs répartie de façon inégale) exerce ainsi une forte pression sur les ressources des territoires concernés : eau, espaces naturels, gestion des déchets, alimentation, transports (la voiture est utilisée à 80 % pour les déplacements)... Il en résulte une situation conflictuelle entre développement touristique et environnement.

Ainsi la Dordogne, qui reste le département de l'intérieur le plus visité de France avec ses 2,6 millions de touristes (dont 1,6 million de Français et 1 million d'étrangers), subit d'une part le poids économique de l'industrie touristique, et d'autre part un lourd impact environnemental.

Etat des lieux

La fringale de certaines communes de Dordogne à vouloir, envers et contre tout, créer de l'hébergement pour touristes (notamment à Coursac, Le Fleix, Atur, Doissat, Sarlat, Monbazillac...) nous fait craindre le pire, car les moyens pour y parvenir sont parfois douteux.

Avec la complicité de promoteurs sans scrupules qui proposent aux communes des projets de résidences de loisirs de luxe (golfs, circuits motorisés...), avec complexes d'hébergement sans lesquels ils ne seraient pas rentables, certains élus, partant d'un raisonnement essentiellement économique, sont convaincus que ces types de réalisations

peuvent fournir des retombées financières à leur commune et c'est souvent dans cet esprit qu'ils soutiennent les projets de promoteurs motivés, quant à eux, par un intérêt financier immédiat.

Un raisonnement économique qui se révèle par expérience être à courte vue et parfois dangereux (l'exemple de l'Espagne qui a investi en priorité sur le tourisme de masse est hélas significatif de la voie qu'il ne faut pas prendre).

En outre, ce genre de réalisation va à l'encontre de ce que les touristes viennent chercher en Dordogne, région dotée de nombreuses richesses tant architecturales que culturelles et paysagères.

On peut comprendre que tout le monde veuille son petit coin d'Eden, mais il faut savoir que très souvent ce que l'on recherche, c'est ce qu'on dé-

truit en le trouvant.

Nos craintes de voir se multiplier à outrance des "ghettos", comme le projet d'extension de camping à Atur, qui passerait d'une capacité de 240 places à 600, voire 900 places, ne sont pas seulement motivées par les ravages irrémédiables qu'engendre ce genre de structures sur l'environnement et sur les sites les plus attractifs en matière de paysage, de faune et de flore. Elles prennent en compte, également, le comportement parfois scandaleux de certains élus, de représentants de l'Etat qui, touchés par la frénésie du tout tourisme, sont à la limite de la légalité (travaux sans autorisation), voire de la fraude (manipulation des documents lors des enquêtes publiques), pour faire aboutir coûte que coûte ces projets qui débouchent, irrémédiablement selon eux, sur la création d'emplois.



La Dordogne, cingle de Montfort

Photo : Michel ANDRE

Actuellement, l'élaboration des cartes communales ou des PLU est l'un des moyens utilisés pour fédérer ces réalisations. La méthode consiste, pour une commune, à "requalifier" en constructibles des terrains inconstructibles et ce, à la demande d'un promoteur ou d'un particulier et moyennant le versement d'une contrepartie financière. Pour permettre à ces futurs constructeurs de réaliser leur projet, certaines communes, par des méthodes pas toujours avouables, obtiennent des services administratifs, la suppression de protections spéciales dont bénéficient certains territoires.

A écouter les promoteurs, les élus et les représentants de l'Etat qui les soutiennent, tous ont des arguments qui prennent en compte le respect de l'environnement, les bonnes relations sociales qu'ils s'évertuent de développer avec les ruraux. Ils parlent de "développement durable et équilibré", de "simplification des outils de planification". Cependant, derrière leur langage technocratique, ils expriment la volonté de démontrer leurs talents d'aménageurs.

En effet, outre la construction des lotissements d'hébergement ceints de clôtures de sécurité, ils envisagent de bâtir quelques magasins et les services indispensables pour renchérir le prix du logement. Ainsi, on peut vivre sur le site sans en sortir et presque en autarcie. Les habitants, qui sont souvent des britanniques, des Hollandais ou des retraités, peuvent acheter leurs murs et ils bénéficient de prêts à taux minoré ; quant aux nationaux qui veulent faire des placements, ils sont défiscalisés d'une partie du montant de ceux-ci, en détournant au passage l'objectif de la loi De Robien, Borloo...

Pour allécher commerçants et artisans qui, pourrait-on croire, en seraient les seuls bénéficiaires, les promoteurs et les élus les chouchoutent en leur faisant miroiter des retombées financières importantes dans leurs escarcelles. Est-ce un manque de compétence en matière de gestion dont feraient preuve les élus ? Ils ne peuvent ignorer que le coût des frais fixes induits, pour la

commune, par de nouveaux résidents, qui de plus ne sont que des intermittents, sera à la charge de tous.

Par ailleurs, il est faux de prétendre que ce genre de réalisations crée beaucoup d'emplois au niveau local ; les promoteurs, qui réalisent très souvent pour des étrangers, font généralement appel à des gens de leur pays d'origine pour tenir l'accueil, le bar, le restaurant, s'occuper de la plomberie... Occasionnellement, des locaux sont embauchés pendant deux à trois mois puis ils prennent la direction des Assedic.

En acceptant tout et n'importe quoi et en privilégiant l'intérêt individuel au détriment du collectif, que cherchent ces élus qui, pour la majorité d'entre eux, ne se représenteront même pas aux prochaines élections et n'auront pas à assumer les difficultés qui ne manqueront pas de surgir, à plus ou moins brève échéance, quant à la gestion de ces ensembles immobiliers ? Ont-ils pensé aux conséquences de leurs choix ? Est-il nécessaire de leur rappeler que la terre ne leur appartient pas et que, même en qualité d'élus, ils n'ont pas le droit naturel de la détruire, de l'aseptiser, pour des profits immédiats et égoïstes ?

Pour un "tourisme durable" ?

Le tourisme peut et doit contribuer à la protection de l'environnement car :

- il légitime une protection des espaces, objet d'attraction touristique ;
- il offre au plus grand nombre une connaissance et une appréciation de l'environnement qui l'entoure ;
- il permet aux populations locales qui ont assuré la qualité patrimoniale naturelle et culturelle de rester sur place et de recevoir une part des ressources économiques liées au tourisme (accueil, artisanat, animation...).

Et pour que ce tourisme perdure, la SEPANSO a plusieurs objectifs et notamment :

- la maîtrise de l'impact environnemental du tourisme par une bonne

connaissance de la capacité d'accueil du territoire ;

- une réflexion sur l'accès à la nature : pour quoi faire ? pour qui ? quand et comment ?
- quelle ouverture/fermeture des propriétés privées ? création de nouvelles servitudes (statut juridique du milieu parcouru, responsabilité des acteurs concernés et sécurité des pratiquants) ?
- un tourisme diffus (dispersion de la fréquentation) ou concentré ("sacrifier" un secteur pour protéger le reste) selon la particularité du territoire d'accueil.

Comment y parvenir ?

- par un tourisme qui participe au financement de la protection de la nature ;
- par l'application, dans le domaine du tourisme, du principe pollueur-payeur ;
- par l'évaluation de la capacité d'accueil et la maîtrise du développement du tourisme sur le territoire ;
- par une filière tourisme sensibilisée et formée à la problématique environnementale ;
- par le développement d'un tourisme de nature et des labels environnementaux ;
- par des sports de nature respectueux des espaces fréquentés ;
- par la maîtrise de la circulation des loisirs motorisés dans les espaces naturels ;
- par la pratique de la médiation environnementale pour les conflits d'usages des espaces.

La SEPANSO mettra tout en œuvre pour protéger la Dordogne qui est riche d'un environnement naturel encore largement préservé, et garant d'une biodiversité et d'un cadre de vie qui concourent à l'attractivité de cette région et à son identité.

A l'évidence, peu de départements possèdent une telle diversité de patrimoines naturels, paysagers, géologiques, et une telle variété d'habitats et de milieux. Cette richesse est précieuse, il nous faut la sauvegarder sans la sanctuariser, la valoriser, la faire partager, mais pas à n'importe quel prix. ■

Texte et photo :
Serge FAGETTE,
Naturaliste SEPANSO Dordogne

Biodiversité forestière

La forêt, important réservoir biologique. Oui, mais...

La Dordogne est le troisième département français par sa superficie forestière avec un taux de boisement de 43 % (source : CAUE Dordogne).



La forêt est privée à 99 % et montre un dynamisme dans l'exploitation du bois. L'homme n'a malheureusement pas su lire les leçons de l'histoire. Si la forêt périgourdine est en expansion depuis soixante ans, il n'en est pas de même de sa biomasse ou cubage sur pied. En effet, on assiste à une surexploitation et à une dégradation esthétique et faunistique du biotope forestier. Après le passage de certains bûcherons en coupe rase, c'est la désolation avec des amoncellements de branches et de bois inexploitable. Nos forêts ne ressemblent en rien à celles de Tronçais, Fontainebleau... Il n'y a pratiquement pas de futaie et tout a été surexploité et traité en taillis au cours des siècles. Il en résulte un appauvrissement des souches anciennes et leur destruction à court terme. Un autre phénomène récent est l'exploitation systématique des arbres ayant atteint un âge disons "mûr". Dans certains massifs, Double et Landais, ils sont automatiquement coupés, ce qui empêche la nidification de nos derniers grands rapaces.

Une étude menée depuis plus de vingt ans, sur une population d'Autours des palombes dans la forêt du Landais et sur un territoire de 250 km², faisait apparaître au début des années 90 un effectif de 13 couples. En 2008, il ne restait plus qu'un ou deux couples qui sont parvenus à se re-

produire dans des conditions précaires, l'environnement proche des nids étant menacé par les coupes qui grignotent leur espace vital. Ce déclin considérable vient

témoigner de la rapidité de la dégradation du milieu forestier en Dordogne et du peu de forêt qui reste à la disposition d'un oiseau aussi exigeant que l'Autour. En effet, le choix pour son site de nidification se présente le plus souvent sous la forme d'un espace boisé de plus de 100 ha, composé de hautes futaies, d'un âge élevé (une centaine d'années).

L'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-blanc en souffrent plus particulièrement. Privés de leur habitat, qui est la grande futaie ancienne, ils sont voués à l'extinction à court terme si nous ne réagissons pas rapidement et si les forestiers n'en prennent pas conscience. Un autre effet nocif pour la biodiversité est la qualité du sol et son humus : la monoculture et plus particulièrement l'enrésinement hypothèquent gravement l'avenir de la forêt.

Les étendues de pins engendrent l'acidité du sol et la désertification de la faune et de la flore. Les ornithologues appellent ces forêts "forêts silencieuses" (pas de chants d'oiseaux). Une forêt équilibrée se doit d'être mixte : feuillus (chêne, charme, hêtre, merisier, alisier, robinier) et conifères à seulement 30 % de la surface. Dans une vraie forêt, on doit trouver de vieux arbres creux qui abriteront les auxiliaires du forestier : rapaces nocturnes (chouettes, hiboux), passereaux, insectivores, més-

anges (un couple de mésanges consomme 3000 œufs, larves et insectes pathogènes par jour), rouges queues, sitelles, grimpeaux, pics (cinq espèces en Dordogne), torcols fourmiliers.

Les forestiers allemands installent volontairement des nichoirs dans leurs jeunes plantations pour suppléer à cet inconvénient. En Dordogne, l'esprit n'y est pas encore. Il faut être attentifs à cet équilibre et cela pourrait améliorer aussi l'état de santé des arbres, aujourd'hui bien malades. Ce dépérissement, constaté depuis les années 70 (pluies acides, pollutions, réchauffement climatique, maladies, manque significatif d'insectes et d'oiseaux prédateurs) pourrait être assurément amélioré en luttant aussi contre toutes les pollutions atmosphériques.

Pour ceux qui l'aiment vraiment, la forêt est presque un sanctuaire. Ils peuvent s'y ressourcer en appréciant le calme et la liberté intérieure qu'elle procure. Elle permet, en suivant les nombreux sentiers pédestres, de se détendre, d'échapper aux contraintes, à la tension du travail et de la vie citadine. Mais, pendant ces bons moments, gardons-nous d'imposer à d'autres les contraintes, la tension et le bruit. La limite de notre liberté est celle de notre prochain : les motards et quadeurs sont loin de ces valeurs. Pour jouir de la forêt, il faut la respecter, s'y considérer comme invité et s'y comporter en invité poli. Robert Hainard, le plus grand naturaliste du XX^{ème} siècle, disait : "Une forêt sans ours et loups n'est pas une forêt". Il pensait que toute la faune originelle devrait y être représentée. Je ne suis pas aussi utopique que lui mais je pense que je vais y réfléchir. ■

Marais de Bruges

Cistude d'Europe

Utilisation du radiopistage sur la Réserve Naturelle

Une étude est menée depuis quatre ans sur une espèce menacée au niveau européen : la Cistude d'Europe *Emys orbicularis* ou tortue boueuse. Les objectifs sont de mieux connaître la répartition de cette tortue aquatique sur la Réserve Naturelle et les terrains limitrophes (notamment de localiser les sites de ponte et d'hivernage) afin d'assurer le maintien de la population.



Plusieurs techniques sont mises en œuvre pour collecter des informations sur cet animal très discret : prospection visuelle, piégeage à l'aide de nasses et verveux accompagné d'un marquage individuel (encoche sur les écailles marginales) et, depuis cette année, pose d'émetteurs.

La technique du radiopistage est onéreuse et chronophage mais très efficace. Les émetteurs ont été posés sur des femelles gravides (des radiographies chez un vétérinaire de la commune ont confirmé la présence d'œufs). Une recherche quotidienne en fin de soirée des femelles équipées durant les mois de mai et juin a permis de localiser quatre sites de ponte pour un total de quinze femelles.

Deux sites sont limitrophes et fortement dégradés par des aménagements récents sur la zone de fret de Bordeaux-Bruges. Nous sommes en contact avec la CUB et certains propriétaires pour préserver ce site de ponte majeur pour la population de cistudes de la réserve (dépôt de terre meuble, barrières pour éviter les divagations sur la zone de fret, fauche annuelle, document d'information pour le personnel des entreprises, gel de terrains...). Les deux autres sites situés sur la réserve feront l'objet d'une fauche en début de printemps pour conserver leur attractivité.

Le radiopistage sera reconduit en 2010 afin de connaître les habitudes de tortues situées dans un autre secteur de la réserve et peut-être découvrir d'autres sites de ponte.

Stéphane BUILLES,
Responsable animation RNN Bruges

Etang de la Mazière

D'étranges voyageurs sans... bagages

Initiée depuis vingt ans, cette opération de suivi de la migration postnuptiale au sein de la Réserve Naturelle aura permis de baguer près de 400.000 oiseaux et de souligner la présence insoupçonnée d'espèces rarissimes en Aquitaine. Le suivi 2009 devrait réserver quelques surprises tant au niveau de l'indice de fréquentation (plus de 28.000 oiseaux en trois mois) qu'à celui des contrôles étrangers réalisés (la barre symbolique de la centaine ayant été dépassée). En revanche pas de capture d'espèces extraordinaires au sens étymologique du terme contrairement à l'opération 2008 qui avait mis en lumière les présences de la Locustelle de Pallas ou de la Rousserolle isabelle.

Un outil de gestion, d'animation et de recherche

L'une des originalités de ce suivi réside dans l'ensemble des problématiques dans lesquelles il s'insère : problématique de gestion, les données recueillies devenant des outils d'évaluation pouvant être utilisés pour analyser la pertinence des actions mises en œuvre, problématique d'animation, de nombreux établissements scolaires trouvant là matière à bâtir des projets répondant aux Instructions Officielles de l'Education Nationale, problématiques de recherches enfin permettant d'aborder la dynamique des espèces comme les modifications éventuelles des comportements migratoires sous l'effet des évolutions climatiques.

Parmi les points forts de ce suivi 2009, devraient apparaître les captures exceptionnelles d'oiseaux à haute valeur patrimoniale (Héron pourpré, Blongios nain, Marouette ponctuée) ou d'espèces plus communes mais baguées en (très) grand nombre (Fauvettes des jardins, à tête noire, Rousserolle effarvate) ou bien la confirmation de l'axe Garonne comme voie migratoire d'importance (contrôle d'une Bouscarle de Cetti baguée à Moëze, de Phragmites des joncs et Rousserolles effarvates à St-Serin-d'Uzet ou d'un Phragmite aquatique en baie d'Audierne).



Héron pourpré remis en liberté

Accessoirement, ce suivi 2009 aura également permis d'accueillir en formation des techniciens du Parc National des Pyrénées durant deux sessions de trois jours au titre du "compagnonnage au sein des espaces protégés", ce qui pourrait donner des idées à d'autres.

Alain DAL MOLIN,
Responsable RNN Mazière

Banc d'Arguin

Passages de flambeau...

Départ à la retraite, nouvelles recrues... ça bouge au sein de l'équipe de la Réserve Naturelle.

L'année qui s'achève aura été marquée par de nombreux changements au sein du personnel de la Réserve Naturelle. L'accroissement, ces dernières années, des activités liées à la gestion de la réserve, soutenues financièrement par la conclusion de partenariats avec le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Général de la Gironde, a permis la création d'un quatrième poste occupé par Dimitri Delorme qui s'occupe en particulier des questions pédagogiques et d'accueil du public.

Après avoir passé huit années à nos côtés, Julien Gernigon, l'ornithologue éclairé de l'équipe nous a quittés pour aller voguer vers les rivages de l'Île de Ré. Sensible à ses compétences et à ses qualités humaines, la LPO l'a recruté pour en faire le gardien de la Réserve Naturelle de Lilleau des Niges. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle vie.

La nature ayant horreur du vide, c'est Matthias Grandpierre qui vient occuper la place laissée vacante. Originaire de La Rochelle, géographe de formation et tout jeune papa (la petite Roxane est née le 15 décembre), il a enchaîné différentes missions sur plusieurs Réserves Naturelles charentaises avant de nous rejoindre.

Enfin, Jean-Jacques Boubert, figure emblématique du Banc d'Arguin depuis le siècle dernier, a décidé qu'il était temps pour lui de rentrer au port à la fin du mois de janvier pour goûter aux joies de la retraite. Et oui, le temps passe se diront, un peu nostalgiques, ceux qui l'ont côtoyé.

Un petit mot Jean-Jacques avant de partir ? "Ca fait drôle de partir. Je me rends compte que le temps passe très vite. J'ai des sentiments mêlés : d'un côté je suis content mais en même temps c'est la fin de quelque chose. Les rencontres avec les gens, observer les oiseaux, le sentiment de liberté qui nous envahit quand on est sur le Banc d'Arguin seront les choses qui me manqueront le plus. Mais s'il y a besoin d'un coup de main pour quoique ce soit, on pourra toujours compter sur moi... tant que le canard est



Longue et heureuse retraite à Jean-Jacques !

tant que le canard est

Etang de Cousseau

Grand jeu des écosystèmes

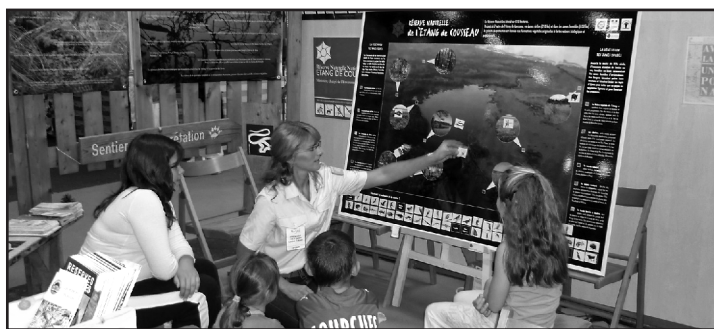
Développer les animations pour les écoles est notre priorité. Pour cela, nous avons conçu un panneau pédagogique de la Réserve Naturelle.

Les averse n'empêchent plus le jeune public de découvrir la réserve ! Depuis septembre 2009, une animation complète et ludique est possible dans les classes.

Outil interactif en grand format, ce panneau permet d'appréhender les notions de biodiversité et d'interdépendance des êtres vivants. Dans quelle végétation se cache la Cistude ? Où la Loutre passe-t-elle la nuit ? Qui mange qui ? Etc. Les participants placent des pions, tirent des cartes-indices pour découvrir les différents habitats, la vie des espèces qui leur sont inféodées, leurs liens et la place de l'homme dans l'équilibre du milieu naturel.

Salon Viv'expo

Les potentialités en matière d'éducation à l'environnement du site et des milieux voisins sont importantes. Nous souhaitons donner à tous les publics l'opportunité de prendre part à sa vie. Cet outil constitue un support majeur pour les interventions dans le cadre scolaire, et aussi pour un public bien plus large, par exemple dans les villages vacances, ou pour animer des stands.



À l'issue d'une présentation des activités d'animation menées à la Réserve Naturelle, le Rotary Club du Médoc a apporté le financement initial pour soutenir mon idée de conception du panneau. Une participation du Conseil Général de la Gironde et de la DIREN a permis de finaliser sa réalisation pour la rentrée scolaire.

La qualité technique de l'agence de graphisme Albatros laisse présager une longue vie au "Grand jeu des écosystèmes" dans les classes que nous visitons, et, espérons-le, dans la future maison de la nature au Pont du canal à Lacanau.

Laurène CLAUDEL,
Garde-animatrice RNN Cousseau

Suivez le guide...



Venez partager un moment en notre compagnie pour découvrir notre patrimoine naturel...

Samedi 9 janvier **Hivernage des oiseaux**
La Réserve Naturelle des marais de Bruges est une mosaïque d'habitats propice à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux venues du nord de l'Europe : sarcelles d'hiver, canards souchets, vanneaux huppés, bécassines des marais... Matériel optique mis à disposition.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) 2 € / Gratuit - 12 ans Inscription RN Bruges : 05.56.57.09.89

Dimanche 10 janvier **Visite guidée**
Au fil des saisons, découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.

✓ RN Cousseau (14 H à 17 H) Gratuit Inscription OT Lacanau : 05.56.03.21.01

Dimanche 10 janvier **Visite guidée**
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore de la Réserve naturelle des marais de Bruges.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit Inscription RN Bruges : 05.56.57.09.89

Dimanche 24 janvier **Visite guidée**
Au fil des saisons, découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.

✓ RN Cousseau (14 H à 17 H) Gratuit Inscription OT Lacanau : 05.56.03.21.01

Mercredi 27 janvier **Visite guidée**
Au fil des saisons, découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.

✓ RN Cousseau (14 H à 17 H) Gratuit Inscription OT Carcans : 05.56.03.34.94

Accueil et expositions

Les Réserves naturelles sont des espaces fragiles qui disposent d'une réglementation spécifique. Des zones en accès libre ont été aménagées (observatoire, plateforme, sentier d'interprétation...) afin d'offrir de bonnes conditions d'observation tout en limitant le dérangement. Afin de pouvoir vous informer, nous mettons en place des permanences dans les locaux des Réserves ou des accueils postés sur le terrain.

Réserve Naturelle des marais de Bruges

Toute l'année, les samedis après-midi et dimanches après-midi, nous vous accueillons à la Maison de la Réserve (entrée libre), qui dispose d'une exposition de dix panneaux sur l'histoire du marais, les principaux aspects de gestion et quelques espèces caractéristiques de cette zone humide. Des petits aménagements pour favoriser la faune autour de chez soi sont également présentés ainsi qu'un aquarium consacré aux espèces invasives. Certains dimanches, des bénévoles présentent l'avifaune des étangs au moyen de matériel optique.

Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau

Suivez le sentier d'interprétation jusqu'à l'exposition de plein air, oeuvre artistique de Benoît Lafosse : des silhouettes d'espèces, des photographies de milieux agrémentées d'informations naturalistes, de souvenirs de rencontres insolites et de témoignages de visiteurs. Libre d'accès à la plateforme d'observation en bord d'étang. ■



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS 2010

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 31 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 16 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 6 sections locales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pays Basque
- ☐ SEPANSO Béarn
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PAYS BASQUE**
BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28
Email : sepanso.pays-basque@wanadoo.fr
- **SEPANSO BÉARN**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

L'environnement en Aquitaine à travers...

Les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) sont des services déconcentrés de l'Etat qui, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, exercent certaines attributions relevant du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Jusqu'en 2008, il y avait une DIREN par région mais, suite à la réorganisation du MEEDDM, les DIREN vont s'appeler DREAL pour Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Seront-elles plus "clairvoyantes" une fois mariées à l'Equipement (Direction Régionale de l'Equipement) et à l'Industrie (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) ou bien les responsabilités seront-elles diluées dans les prises de décision concernant une route traversant l'habitat d'un animal en voie de disparition ?

La DIREN Aquitaine s'occupe plus particulièrement de trois espèces menacées et présentes en Aquitaine, par exemple le Vison d'Europe dont quelques spécimens gambadent encore sur nos bords de jalles mais leur habitat est menacé par la construction de routes... Le site de la DIREN Aquitaine est chargé de moult informations sur les espèces végétales ou animales les plus "sensibles" :



www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

Un autre site plus simple dans son fonctionnement : celui de la Société Linnéenne de Bordeaux qui est une société savante nommée en référence au naturaliste suédois Carl Von Linné (1707-1778). Fondée en 1818 par un professeur de botanique et mathématiques, elle publie le "Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux" (il existe d'autres Sociétés linnéennes en France ou à l'étranger). Son site s'ouvre sur les portraits de Linné et du fondateur :

<http://pagesperso-orange.fr/linneenne-bordeaux>

Pour aller plus loin, il faut cliquer sur le macaron central. Des icônes colorées vous invitent à choisir entre tous les domaines que les "linnéens" étudient : botanique, entomologie, géologie, préhistoire, mycologie... Les chercheurs de la "Linnéenne" publient des articles scientifiques mais proposent aussi des sorties de vulgarisation sous la rubrique Activités.

Et pour finir, le site suivant, en anglais, propose des milliers d'images des espèces menacées de la terre. Il est possible de faire une recherche par type de document (image ou vidéo), par nom commun (en anglais) ou nom scientifique. De petits dossiers pédagogiques sont téléchargeables :

www.arkive.org

Régalez-vous en regardant les photos du vison européen (european mink), l'un des mammifères les plus menacés d'Europe, et, plus extraordinaire, une vidéo de notre cistude dont le nom scientifique est *Emys orbicularis* que l'on voit nager, manger...

Françoise Couloudou

AIDEZ-NOUS à faire la promotion de SUD-OUEST *nature*

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...
la revue
des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine**

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**



SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org

DERNIERS NUMÉROS PARUS



N° 145-146 - 40 ans



N° 144 - Photovoltaïque



N° 143 - Eau



N° 142 - Bassin Arcachon



N° 141 - Capture CO2



N° 140 - Agriculture



N° 139 - OGM...



N° 138 - Energie



N° 137 - Natura 2000



N° 136 - Plans déchets

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle
Mise en page : K. Eysner



Dépôt légal : 3ème trimestre 2009
N° CPPAP : 0409 G 85231
Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Non aux nouvelles balafres LGV

Oui à l'aménagement des lignes existantes

Endettés pour 50 ans !
OUI AU TRAIN
NON AUX LGV



Parce qu'un chantier de LGV, c'est ça !



Plus de 10.000 manifestants à Bayonne



Près de 3.000 manifestants à Langon



SOYONS NOMBREUX à Hendaye

Pour refuser de nouvelles saignées dans les
derniers espaces naturels préservés d'Aquitaine

Pour demander l'aménagement et la
modernisation des lignes ferroviaires existantes

Manifestation organisée par le CADE - www.voiesnouvellestgv.webou.net

MANIFESTATION

23 Samedi
JANVIER

À 16 HEURES
Départ de la